

LE DROIT À LA DÉCONNEXION

Sondage auprès des CRHA et CRIA

Rapport des résultats

MÉTHODOLOGIE

Réalisée auprès de ses membres par l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, la collecte de données en ligne s'est déroulée du 13 au 21 décembre 2018 inclusivement. Les membres de l'Ordre sont présents dans tous les secteurs d'activité, types d'organisation et partout au Québec. Au total, 584 professionnels de la gestion des ressources humaines et des relations industrielles y ont répondu. Notons que, puisqu'il s'agit d'un sondage Internet, le calcul d'une marge d'erreur ne s'applique pas.

Publié en version électronique en février 2019.

1200, avenue McGill College
Bureau 1400
Montréal (Québec) H3B 4G7

LISTE DES QUESTIONS

- QUESTION 1 — Votre organisation offre-t-elle des mesures de travail flexibles?
- QUESTION 2 — À qui est-ce offert?.....
- QUESTION 3 — À votre connaissance, votre organisation demande-t-elle à ses employés de rester connectés en dehors des heures normales de travail (par exemple, pour répondre à un téléphone ou entrer au travail pour une urgence)?.....
- QUESTION 4 — À qui est-ce demandé?.....
- QUESTION 5 — Pour quelles raisons est-ce demandé?.....
- QUESTION 6 — Diriez-vous que les employés ressentent tout de même une pression pour rester connectés à leur travail en dehors des heures normales?.....
- QUESTION 7 — D’où vient cette pression selon vous?.....
- QUESTION 8 — Votre organisation a-t-elle une politique ou des mécanismes pour limiter les heures travaillées ou la connexion en dehors des heures normales de travail?.....
- QUESTION 9 — Selon vous, quelles seraient les pratiques les plus efficaces pour limiter la connexion en dehors des heures normales de travail?
- QUESTION 10 — À votre avis, le gouvernement devrait-il légiférer pour obliger le droit à la déconnexion en dehors des heures de travail normales?
- QUESTION 11 — Pour quelles raisons le gouvernement devrait-il légiférer?
- QUESTION 12 — Selon vous, quelle forme devrait prendre la législation sur le droit à la déconnexion ?
- QUESTION 13 — Pour quelles raisons le gouvernement ne devrait-il pas légiférer en ce sens?
- QUESTION 14 — Quel est votre principal statut de pratique?
- QUESTION 15 — Dans quel type d’organisation travaillez-vous? 4
- QUESTION 16 — Combien d’employés compte votre organisation? 4
- QUESTION 17 — Quel secteur économique décrit le mieux votre organisation? 4
- QUESTION 18 — Dans quelle région administrative se concentrent les activités de votre organisation?

QUESTION 1 — VOTRE ORGANISATION OFFRE-T-ELLE DES MESURES DE TRAVAIL FLEXIBLES?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Oui, elle offre une certaine flexibilité dans les heures de travail (plage horaire étendue, horaire comprimé, etc.).	70,72 %	413
Oui, elle permet aux employés de travailler quand ils le souhaitent (aucune plage horaire fixe).	5,14 %	30
Non, nous avons des horaires fixes.	23,29 %	136
Ne sais pas	0,86 %	5
Nombre de personnes ayant répondu à la question		584

QUESTION 2 — À QUI EST-CE OFFERT?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Haute direction	29,75 %	130
Gestionnaires	34,55 %	151
Employés ciblés	53,09 %	232
Tous les employés	44,85 %	196
Nombre de personnes ayant répondu à la question		437

QUESTION 3 — À VOTRE CONNAISSANCE, VOTRE ORGANISATION DEMANDE-T-ELLE À SES EMPLOYÉS DE RESTER CONNECTÉS EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL (PAR EXEMPLE, POUR RÉPONDRE À UN TÉLÉPHONE OU ENTRER AU TRAVAIL POUR UNE URGENCE)?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
En tout temps	11,30 %	65
À l'occasion (en fonction de besoins ponctuels)	77,22 %	444
Jamais	10,09 %	58
Ne sais pas	1,39 %	8
Nombre de personnes ayant répondu à la question		575

QUESTION 4 — À QUI EST-CE DEMANDÉ?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Haute direction	63,54 %	312
Gestionnaires	67,21 %	330
Employés ciblés	70,06 %	344
Tous les employés	8,15 %	40
Nombre de personnes ayant répondu à la question		491

QUESTION 5 — POUR QUELLES RAISONS EST-CE DEMANDÉ?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Pour répondre à une charge de travail qui fluctue par période.	50,92 %	250
Pour pallier le manque de main-d'œuvre.	14,46 %	71
Pour assurer un service client externe à tout moment.	50,71 %	249
Pour s'adapter aux différents fuseaux horaires.	19,96 %	98
Pour se conformer à la culture organisationnelle basée sur la réactivité et la disponibilité.	30,75 %	151
Pour accommoder les collègues qui ont des quarts de travail différents ou des horaires flexibles.	15,07 %	74
En raison de forces majeures ou urgences ponctuelles.	70,26 %	345
Autre :	6,72 %	33
Nombre de personnes ayant répondu à la question		491

QUESTION 6 — DIRIEZ-VOUS QUE LES EMPLOYÉS RESSENTENT TOUT DE MÊME UNE PRESSION POUR RESTER CONNECTÉS À LEUR TRAVAIL EN DEHORS DES HEURES NORMALES?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Fortement	0,00 %	0
Assez	16,92 %	11
Un peu	32,31 %	21
Aucunement	50,77 %	33

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Nombre de personnes ayant répondu à la question		65

QUESTION 7 — D’OÙ VIENT CETTE PRESSION SELON VOUS?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
De la culture de l’organisation	37,50 %	12
De leur supérieur	25,00 %	8
Des collègues	18,75 %	6
D’eux-mêmes	71,88 %	23
Autre, précisez :	12,50 %	4
Nombre de personnes ayant répondu à la question		32

QUESTION 8 — VOTRE ORGANISATION A-T-ELLE UNE POLITIQUE OU DES MÉCANISMES POUR LIMITER LES HEURES TRAVAILLÉES OU LA CONNEXION EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Oui	6,90 %	37
Non	88,81 %	476
Ne sais pas	4,29 %	23
Nombre de personnes ayant répondu à la question		536

QUESTION 9 — SELON VOUS, QUELLES SERAIENT LES PRATIQUES LES PLUS EFFICACES POUR LIMITER LA CONNEXION EN DEHORS DES HEURES NORMALES DE TRAVAIL?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Rigueur et exemplarité des gestionnaires.	61,01 %	327
Sensibilisation et formation sur la gestion du temps au travail.	47,76 %	256
Sensibilisation et formation sur l'importance de la déconnexion.	63,06 %	338
Mise en place d'indicateurs et de mesures de suivi sur l'utilisation des outils de communication hors des heures normales de travail.	26,31 %	141
Adoption de mesures symboliques (journée sans courriels une fois par année, signature de courriel précisant que l'émetteur ne s'attend pas à une réponse en dehors des heures de travail, etc.).	36,75 %	197
Mise en place de politiques formelles pour définir les attentes en matière d'utilisation des technologies en dehors des heures de travail.	49,25 %	264
Mise en place de mesures coercitives (par exemple, coupure des serveurs pendant les vacances ou le soir).	15,11 %	81
Autre, précisez :	5,41 %	29
Nombre de personnes ayant répondu à la question		536

QUESTION 10 — À VOTRE AVIS, LE GOUVERNEMENT DEVRAIT-IL LÉGIFÉRER POUR OBLIGER LE DROIT À LA DÉCONNEXION EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL NORMALES?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Tout à fait d'accord	16,60 %	89
Assez d'accord	27,99 %	150
Peu d'accord	30,60 %	164
Pas du tout d'accord	24,81 %	133
Nombre de personnes ayant répondu à la question		536

QUESTION 11 — POUR QUELLES RAISONS LE GOUVERNEMENT DEVRAIT-IL LÉGIFÉRER?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Favoriser une saine santé mentale des travailleurs.	90,95 %	211

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Favoriser la conciliation travail-vie personnelle.	82,76 %	192
Assurer que tous les employés aient accès au même droit à la déconnexion.	65,52 %	152
Prévenir les abus de certains employeurs.	77,59 %	180
Mettre à jour les lois du travail pour tenir compte de l'évolution des technologies.	72,84 %	169
Autre :	2,16 %	5
Nombre de personnes ayant répondu à la question		232

QUESTION 12 — SELON VOUS, QUELLE FORME DEVRAIT PRENDRE LA LÉGISLATION SUR LE DROIT À LA DÉCONNEXION ?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Une obligation unilatérale pour l'employeur d'avoir une politique bien définie précisant les modalités du droit à la déconnexion dans l'entreprise.	23,71 %	55
Une obligation pour l'employeur de définir, à travers un processus de concertation avec les employés, des dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques pour assurer le droit à la déconnexion.	42,67 %	99
La législation ne devrait pas considérer le droit à la déconnexion comme un droit général, mais plutôt le restreindre à certaines formes de travail comme le travail autonome et flexible.	11,64 %	27
La législation devrait systématiquement prévoir des sanctions et des processus de recours pour éviter les dépassements de la part des employeurs et des employés.	10,34 %	24
Ne sais pas	10,34 %	24
Autre, précisez :	1,29 %	3
Nombre de personnes ayant répondu à la question		232

QUESTION 13 — POUR QUELLES RAISONS LE GOUVERNEMENT NE DEVRAIT-IL PAS LÉGIFÉRER EN CE SENS?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Cela interfère avec le droit de gérance de l'employeur.	20,14%	59
Pour ne pas limiter les avantages que procurent les horaires de travail flexibles.	30,38%	89

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Parce que la charge de travail peut varier d'une période à l'autre.	13,99 %	41
Pour préserver la productivité des organisations.	3,07 %	9
Parce que certains besoins organisationnels se présentent en dehors des heures normales de travail.	23,21 %	68
Autre, précisez :	9,22 %	27
Nombre de personnes ayant répondu à la question		293

QUESTION 14 — QUEL EST VOTRE PRINCIPAL STATUT DE PRATIQUE?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
En entreprise	89,36 %	462
En pratique privée (salarié d'une firme de consultation)	5,61 %	29
En pratique privée (travailleur autonome)	5,03 %	26
Nombre de personnes ayant répondu à la question		517

QUESTION 15 — À QUEL TYPE D'ORGANISATION VOTRE ENTREPRISE APPARTIENT-ELLE?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Organisme à but non lucratif	9,39 %	46
Entreprise privée	63,67 %	312
Organisme public	17,35 %	85
Organisme parapublic	9,59 %	47
Nombre de personnes ayant répondu à la question		490

QUESTION 16 — COMBIEN D'EMPLOYÉS COMPTE VOTRE ORGANISATION?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Moins de 25 employés	6,73 %	33
Entre 26 et 49 employés	3,06 %	15
Entre 50 et 99 employés	7,55 %	37
Entre 100 et 249 employés	17,14 %	84
Entre 250 et 499 employés	14,49 %	71
Plus de 500 employés	51,02 %	250
Nombre de personnes ayant répondu à la question		490

QUESTION 17 — QUEL EST LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE VOTRE ORGANISATION?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Administration publique	10,16 %	52
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	2,54 %	13
Arts, spectacles et loisirs	2,93 %	15
Commerce de détail	6,05 %	31
Commerce de gros	0,78 %	4
Construction	3,13 %	16
Extraction minière et extraction pétrole/gaz	2,34 %	12
Fabrication	13,67 %	70
Hébergement et services de restauration	1,17 %	6
Industrie de l'information et culturelle	1,37 %	7
Pharmaceutique	1,56 %	8
Services bancaires, assurances, finances	5,86 %	30
Services professionnels	15,43 %	79
Services administratifs	0,39 %	2
Services d'enseignement	6,05 %	31
Services publics	3,13 %	16
Soin de la santé et assistance sociale	5,66 %	29
Syndicat ou association de cadres/professionnel(le)s	0,98 %	5
Technologies de l'information	4,10 %	21
Transport et entreposage	2,73 %	14

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
Autre, précisez :	9,96 %	51
Nombre de personnes ayant répondu à la question		512

QUESTION 1 — DANS QUELLE RÉGION ADMINISTRATIVE SE CONCENTRENT LES ACTIVITÉS DE VOTRE ORGANISATION?

Options de réponse	Pourcentage de la réponse	Nombre de réponses
01 Bas-Saint-Laurent	1,95 %	10
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,56 %	8
03 Capitale-Nationale	13,48 %	69
04 Mauricie	1,56 %	8
05 Estrie	3,32 %	17
06 Montréal	44,34 %	227
07 Outaouais	2,15 %	11
08 Abitibi-Témiscamingue	0,98 %	5
09 Côte-Nord	0,78 %	4
10 Nord-du-Québec	0,98 %	5
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,39 %	2
12 Chaudière-Appalaches	2,34 %	12
13 Laval	3,91 %	20
14 Lanaudière	0,98 %	5
15 Laurentides	4,49 %	23
16 Montérégie	13,48 %	69
17 Centre-du-Québec	3,32 %	17
Nombre de personnes ayant répondu à la question		512